

Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales

De quoi s'agit-il ?

L'augmentation des besoins de mobilité et l'importance des autoroutes ont convaincu le Conseil fédéral et le Parlement de soutenir l'élargissement ciblé de six tronçons d'autoroute en Suisse, dont un tronçon de 19 km en Suisse romande, entre Nyon et Genève.

Les autoroutes représentent 2,7% du réseau routier global en Suisse, mais absorbent 41% du trafic routier privé et 74% du trafic routier des marchandises. Le réseau autoroutier concentre 800 personnes-kilomètres par mètre carré. C'est 2,5x plus que le train.

Financement

L'étape d'aménagement 2023 des routes nationales coûte 5,3 milliards de francs, dont environ 900 millions sont destinés à l'élargissement du tronçon entre Nyon et Genève.

Le développement des tronçons d'autoroute est issu du fonds FORTA. Ce fonds est alimenté par les automobilistes (vignettes, surtaxe sur les carburants, importation automobile) et l'argent qui s'y trouve ne peut légalement être utilisé pour d'autres buts que celui de développer le réseau routier. Aucun nouveau prélèvement n'est nécessaire.

Le financement est immédiatement disponible et n'implique aucune charge nouvelle pour les contribuables.

Sécuriser, fluidifier, fiabiliser la mobilité

En 2022, 40'000 heures d'embouteillage ont été recensées sur les autoroutes en Suisse. Cela témoigne de l'importance des autoroutes pour la mobilité des personnes et des biens et de la nécessité de développer l'élargissement de certains tronçons d'autoroute, dont celui entre Nyon et Genève.

L'élargissement des tronçons d'autoroute concentrera le trafic de transit sur les autoroutes et contribuera à sécuriser les rues des villages et des villes. La mobilité sera plus fluide et plus sûre sur l'autoroute ainsi qu'à ses abords et donc les temps de parcours seront réduits en raison d'une meilleure fluidité.

Impact sur le paysage et l'agriculture

L'impact sur le paysage est minime et l'ensemble des surfaces d'assolement nécessaire seront compensées. Pour les 19 km du tronçon planifié entre Nyon et Genève, il faut dédier 3,3 hectares à l'élargissement, soit environ 4 terrains de football. En moyenne, la surface d'une exploitation agricole est de 21 hectares.

De surcroît, les jonctions d'autoroute seront intégrées dans des projets d'agglomération afin de permettre une dilution harmonieuse du trafic, notamment à l'aide de P+R.

Chaque pièce compte pour notre mobilité – OUI à l'élargissement des tronçons d'autoroute

Le rail et la route sont complémentaires et non concurrents. Le développement du réseau autoroutier se fait en parallèle du développement du réseau ferroviaire, qui possède son propre fonds (le FAIF) et dont les investissements totaux sont supérieurs à ceux alloués à la route.

La mobilité de l'arc lémanique doit pouvoir bénéficier des financements et des projets qui garantissent la complémentarité entre le rail et la route.



mobilite-leman-oui.ch



Fédération des
Entreprises
Romandes
Genève



Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève

entrepreneurs!
fédération vaudoise

OUI

Assurer le futur des
routes nationales